

EXTRAIT du PROCES VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 11 juillet 2016

<p><i>Nbre Conseillers en exercice = 19</i> <i>Nbre Conseillers présents = 12</i> <i>Nbre Conseillers votants = 19</i></p> <p style="text-align: center;">OBJET</p> <p>Modification du tarif de location de la salle polyvalente</p> <p style="text-align: center;"><u>Délibération n° 9</u></p>	<p>L'an deux mil seize, le onze juillet, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du trente et un mai, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGRON, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : M.MAGRON, Maire, Mme GERARD, MM. BIGEREL, MOUGEL, Mme COCHET, Adjoints, M. KLEJMANN, Conseiller Municipal Délégué, Mmes BRISBARE-CLAUDEL, MELINETTE, MM. KLUSKA, CORDIER, Mme FERRY et M. GUILMIN, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Etaient excusés</u> : M. MARCHAL, Adjoint, Mme LAMASSE, MM. WASSIAMA et PETRONIO, conseillers municipaux délégués, Mmes PREVOST, LETSCHER et MANGIN, conseillères municipales</p> <p><u>Ont donné pouvoir</u> : M. MARCHAL à M. le Maire, Mme LAMASSE à M. KLEJMANN, M. WASSIAMA à Mme GERARD, M. PETRONIO à Mme BRISBARE-CLAUDEL, Mme PREVOST à Mme MELINETTE, Mme LETSCHER à M. BIGEREL, Mme MANGIN à M. MOUGEL</p> <p>Conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité par ses membres, Mme COCHET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</p>
--	---

Monsieur le Rapporteur rappelle que, par délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2015 jointe au présent rapport, les tarifs de location de la salle polyvalente ont été révisés à dater du 1er janvier 2016.

Or, des demandes émanant de personnes résidant à Houdemont souhaitent pouvoir bénéficier de la salle polyvalente les après-midi alors que la délibération susvisée n'encadre les locations de courtes durées que dans les deux cas suivants :

- **en matinée de 9h00 à 13h00 (4h00)** au tarif de 90 € sans la cuisine ou de 140 € avec la cuisine. Cette possibilité n'est offerte qu'aux particuliers, entreprises ou associations privées de la commune,
- **pour la journée de 9h00 au lendemain 2h00 du matin** (soit 17h quel que soit le type de manifestation) au tarif de 230 € sans cuisine et 280 € avec cuisine pour les particuliers, les entreprises ou les associations privées de la commune **ET** au tarif de 250 € sans cuisine et 300 € avec cuisine pour les particuliers, les entreprises ou les associations privées extérieurs à la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire et en accord avec le Conseil de Municipalité,

La commission des Finances et des Moyens Généraux du 04 juillet 2016 ayant donné, à l'unanimité, un avis favorable,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

/...

- de supprimer le tarif « matinée de 9h00 à 13h00 » tel qu'il figure dans la délibération du 16 décembre 2015,
- et de le remplacer par le tableau suivant :

Type de location	Particuliers, entreprises et associations privées de la commune		Particuliers, entreprises et associations privées extérieurs à la commune	
	Sans la cuisine attenante	Avec la cuisine attenante	Sans la cuisine attenante	Avec la cuisine attenante
Location matin 8h/13h du lundi au vendredi (*)	90,00 €	140,00 €	100,00 €	150,00 €
Location après-midi 14h/19h du lundi au vendredi (*)	90,00 €	140,00 €	100,00 €	150,00 €

(*) Au-delà de 19h c'est le tarif de la journée qui s'applique (cf délibération n° 4 du 16 décembre 2015)



Le Maire,

Daniel MAGRON

Je certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon
la réglementation en vigueur et que la convocation du
Conseil Municipal avait été faite le 05 juillet 2016

Le Maire,

Daniel MAGRON

